

TENNIS-CLUB PREGNY-CHAMBESY

TENNIS-CLUB PREGNY-CHAMBESY

Règlement de jeu pour les membres du TCPC d'octobre 2015

Ce règlement est basé sur le fair-play afin de permettre à tous les membres de jouer aussi souvent que possible.

1. Condition de membre : L'activité du Club n'est autorisée qu'aux membres ayant payé leurs cotisations et donc en possession d'un mot de passe et d'une ID. Une personne ne remplissant pas ces conditions ne peut pas accéder aux courts de tennis.
2. L'activité du Tennis-Club Pregny-Chambésy se déroule de 06h00 à 22h00 soit 16 heures. L'horloge du Centre est l'heure de référence.
3. **Au début de chaque période de jeu, les joueurs ont l'obligation de passer le filet et de nettoyer toutes les lignes du court.**
4. A l'extérieur et en soirée les joueurs doivent éteindre les lumières en quittant les courts.
5. Une tenue de tennis correcte est exigée : le torse nu est interdit et des chaussures de tennis sont exigées.
6. Réservations
 - a. La réservation des courts se fait par le WEB.
 - b. **Une réservation est valable lorsqu'au début de la période de jeu, le court est réservé avec deux membres**
 - c. Chaque badge permet une seule réservation. Une nouvelle réservation devient possible lorsque la période de réservation précédente est terminée
 - d. Chaque groupe familial peut obtenir un et un seul badge INVITE. **Le badge INVITE est indissociable du groupe familial**
 - e. Un badge INVITE ne peut jamais être utilisé pour une réservation en dehors son groupe familial
 - f. Deux juniors ne peuvent pas réserver une période de jeu entre eux le samedi et le dimanche. Du lundi au vendredi cette restriction s'applique dès 18h. Cette restriction ne s'applique pas pour un junior jouant avec un adulte.
 - g. Annulation d'une réservation : Il n'y a pas de limite dans le temps pour procéder à l'annulation d'une réservation. Néanmoins si le comité constate des abus systématiques, une suspension pourra être prononcée.
 - h. Un court réservé non occupé 10 minutes après le début de la période, est alors libre d'accès pour d'autres joueurs.
 - i. Les codes sont personnels et non transmissibles.
 - j. **En cas de réservation abusive par un membre, son droit de réservation peut être suspendu.**
7. **Les consignes de propretés lorsque l'on joue dans le couvert (2^{ème} paire de chaussure ou sur-chaussures) doivent être impérativement suivies par respect pour les autres usagers du Centre Sportif.**
8. Le Comité peut prendre des mesures pour permettre à un maximum de membres de pratiquer le tennis.
9. Le comité peut réserver des courts pour les tournois, rencontres amicales, entraînements ou leçons de tennis.
10. **Toute dérogation à ce règlement peut conduire à une suspension temporaire du droit de jouer et dans les cas graves à une exclusion du Club de Tennis Pregny-Chambésy. Une suspension sera notifiée par mail et s'étendra sur 2 semaines pour une première suspension et sera augmentée lors de chaque récidive.**

Règlement pour les Invités

1. Chaque membre du Club peut réserver une heure de jeu avec en utilisant son badge conjointement avec son badge "INVITE".
2. **Une pré-réservation ne peut jamais se faire uniquement avec le badge INVITE**
3. Un "INVITE" d'un groupe familial ne peut jouer qu'avec un membre du même groupe familial .
4. **Le membre invitant est responsable de la bonne tenue de son "INVITE".**
5. Le Comité peut édicter des prescriptions particulières concernant les invités.